

ARRÊTÉ DU MAIRE

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE SALEUX

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2212 et L.2213.1.

VU le Code de la Route et notamment ses articles R.411.8 et R 411-25 et suivants.

VU le Code Pénal et notamment l'article 131-13.

VU la demande de travaux de Monsieur FACQUER Emmanuel, EIFFAGE ROUTE – Région Nord Est - 114, rue de Sully à AMIENS.

CONSIDERANT qu'il y a lieu d'effectuer des travaux de création de 2 puits filtrants rue Jean Catelas à SALEUX.

CONSIDERANT qu'il est nécessaire d'assurer la sécurité et la tranquillité de tous les usagers mais aussi les riverains.

ARRÊTE

Article 1^{er} : L'entreprise EIFFAGE ROUTE pourra intervenir rue Jean Catelas à l'entrée de la rue Jean Moulin pour procéder aux travaux de création de 2 puits filtrants. Cette intervention pourra se faire du lundi 1^{er} septembre au vendredi 12 septembre 2025.

Article 2 : L'entreprise EIFFAGE ROUTE mettra en place un passage sécurisé pour les voitures et une déviation si nécessité par le lotissement Jean Moulin.

Article 3 : La mise en place d'une signalisation adéquate sera à la charge de l'entreprise EIFFAGE ROUTE pendant toute la durée des travaux. A l'issue, les lieux devront être remis en état.

Article 4 : Le présent arrêté sera affiché en mairie. Il le sera aussi sur le chantier mais à la charge de l'entreprise.

Article 5 : La présente décision peut faire l'objet, à compter de sa publication, d'un recours gracieux ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif d'Amiens soit à compter de la réception de la lettre exprimant le rejet du recours gracieux ou soit à compter de l'expiration du délai de 2 mois après la formulation du recours gracieux. En effet, le silence gardé de la commune pendant 2 mois équivaut à un rejet implicite de la demande.

Article 6 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique de la Somme à Amiens.
- Monsieur FACQUER Emmanuel, EIFFAGE ROUTE (emmanuel.facquer@eiffage.com)
- Messieurs les policiers municipaux de Saleux.

Fait à Saleux, le 28 août 2025

L'Adjoint au Maire,
Rudy BERTRAND

